

BULLETIN D'ADHÉSION 2020 • INTERCOMMUNALITÉS •

à retourner à l'AdCF • 22, rue Joubert • 75009 Paris



TARIF D'ADHÉSION « EPCI À FISCALITÉ PROPRE »

La cotisation des intercommunalités qui adhèrent à l'AdCF est établie à 0,105 € par habitant ** (cotisation minimum : 200 € ; cotisation maximum : 9.000 €). Cette cotisation porte sur l'année civile en cours et donne accès à l'ensemble des services, des informations et des actions réalisées par l'association.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Assemblée des Communautés de France
22 rue Joubert • 75009 Paris

T. 01 55 04 89 07

e.charlot@adcf.asso.fr • <http://www.adcf.org/>
adhérer

INTERCOMMUNALITÉ * :

Prénom, nom du président(e) :

Prénom, nom du directeur(-rice) :

Adresse :

Code postal : Localité :

T. F.

E-mail :

MONTANT :

Nombre de communes : Nombre d'habitants ** :

Soit une cotisation de : euros pour 2020.

*A réception de votre bulletin d'adhésion, une facture sera éditée et déposée sur la plateforme **Chorus**. A cette fin, nous vous remercions de nous communiquer si cela est applicable dans votre communauté :*

- votre numéro d'engagement :

- votre code service :

date • signature

* communautés, métropoles et établissements publics territoriaux du Grand Paris

** population des communes du groupement, source INSEE population légale 2016



ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE

22 rue Joubert

75009 Paris